

No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
9 octobre 2018**

18-10-132

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 9 octobre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 9 octobre 2018 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Dupras

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

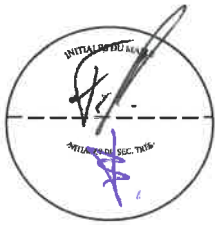
1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Dépouillement de l'arbre de Noël 2018
5. Contrat pour le déneigement des stationnements et entrées sous la responsabilité municipale, incluant ceux à l'église, l'entrée du site des puits municipaux de même qu'une partie des trottoirs
6. Régularisation des titres de propriété en lien avec un tronçon des rues du Moulin et Saint-Denis – mandat à un arpenteur-géomètre
7. Mandat à un ingénieur pour la demande d'un certificat d'autorisation au MDDELCC afin d'assurer la conformité des installations septiques aux édifices municipaux du 774 et 776, rue des Loisirs
8. Révision du plan municipal de sécurité civile (plan des mesures d'urgence) - regroupement de municipalités pour confier la mise à jour à une firme spécialisée - mandat à Prudent Groupe Conseil et autorisation pour demandes d'aide financière - volets 1 et 2
9. Demande de surfacage sur le pont nord de la montée Sainte-Marie, structure 17024, appartenant à Transports Québec
10. Dons et commandites
11. Correspondance
12. Questions de l'assistance
13. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lavergne



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

18-10-133

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2018-10-09 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 91 735,80 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 24 294,13 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 25 167,43 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 5 637,65 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 146 835,01 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DÉPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOËL 2018

Cet élément de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET ENTRÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ MUNICIPALE, INCLUANT CEUX À L'ÉGLISE, L'ENTRÉE DU SITE DES PUIXS MUNICIPAUX DE MÊME QU'UNE PARTIE DES TROTTOIRS

Cet élément de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

RÉGULARISATION DES TITRES DE PROPRIÉTÉ EN LIEN AVEC UN TRONÇON DES RUES DU MOULIN ET SAINT-DENIS – MANDAT À UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

18-10-134

D'AUTORISER madame la directrice générale associée Claudia Baril à confier à un arpenteur-géomètre le mandat de produire les documents nécessaires de la part d'un tel professionnel afin de régulariser les titres de propriété sur certains tronçons des rues du Moulin et Saint-Denis.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

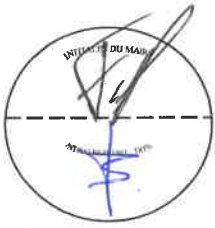
*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

MANDAT À UN INGÉNIEUR POUR LA DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDELCC AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES AUX ÉDIFICES MUNICIPAUX DU 774 ET 776, RUE DES LOISIRS

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

18-10-135

D'AUTORISER monsieur le directeur général Michel Bertrand à confier à un ingénieur qualifié en la matière, un mandat visant à produire une demande d'autorisation au ministère du Développement durable de l'Environnement et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin d'assurer la conformité des installations septiques aux édifices municipaux sis au 774 et 776, rue des Loisirs.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RÉVISION DU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE (PLAN DES MESURES D'URGENCE) - REGROUPEMENT DE MUNICIPALITÉS POUR CONFIER LA MISE À JOUR À UNE FIRME SPÉCIALISÉE - MANDAT À PRUDENT GROUPE CONSEIL ET AUTORISATION POUR DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE - VOLETS 1 ET 2

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe souhaite réviser son plan municipal de sécurité civile afin, entre autre, de le rendre conforme aux nouvelles exigences élaborées par le ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe, de concert avec six autres municipalités de Soulanges, a rencontré le représentant de la firme Prudent Groupe Conseil;

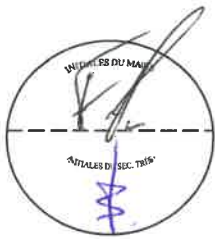
ATTENDU QU'une offre de services sera déposée officiellement sous peu par la firme Prudent Groupe Conseil et le montant des honoraires attribué à la municipalité de Sainte-Marthe devrait se situer entre 9 500 \$ et 12 000 \$, selon si toutes les sept municipalités à qui s'adressera cette offre de services, ou seulement quelques unes, y donneront suite, puisque le regroupement permet des économies d'échelle;

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a fourni aux municipalités du Québec en mai 2018 un outil d'autodiagnostic, que notre municipalité complètera avant d'acheminer toute demande d'aide financière, mais il est d'ores et déjà assuré qu'il y a lieu d'améliorer notre état de préparation aux sinistres;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

respecter cette nouvelle réglementation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Verreault

18-10-136

D'AUTORISER la direction générale de la municipalité et/ou celle du Service incendie à convenir avec Prudent Groupe Conseil d'un mandat pour la révision de son plan municipal de sécurité civile dont le montant des honoraires professionnels pourront se situer entre 9 500 \$ et 12 000 \$, taxes en sus, selon le nombre de municipalités parmi les sept qui accepteront l'offre de services de cette firme;

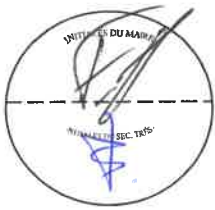
QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule de cette résolution et s'engage à en respecter les conditions afin de réaliser les actions décrites au formulaire de demande pour en faire partie intégrante et pouvant totaliser les sommes elles aussi mentionnées en préambule de cette résolution, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 5 000 \$;

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule de la présente résolution et s'engage à en respecter les conditions afin de réaliser les actions décrites au formulaire de demande pour en faire partie intégrante pouvant totaliser 18 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera de toute somme supérieure au montant de l'aide financière demandée de 10 000 \$;

QUE la municipalité de Sainte-Marthe atteste par la présente qu'elle prévoit se regrouper avec les municipalités de Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Clet, Saint-Télesphore, Saint-Polycarpe, Rivière-Beaudette et Les Coteaux pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas et que le formulaire de demande sera acheminé à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec lorsqu'elle aura l'assurance qu'au moins une des municipalités précédemment mentionnées acceptera de se regrouper afin de rencontrer l'exigence prévue au programme;

D'AUTORISER monsieur le maire et/ou monsieur le directeur général et/ou monsieur le directeur du Service incendie à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à ce mandat et ces demandes d'aide financière.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DEMANDE DE SURFAÇAGE SUR LE PONT NORD DE LA MONTÉE SAINTE-MARIE, STRUCTURE 17024, APPARTENANT À TRANSPORTS QUÉBEC

ATTENDU QUE le pont sous la responsabilité du ministère des transports du Québec situé sur la montée Sainte-Marie et identifié par ce ministère comme étant la structure 17024 démontre une accumulation d'eau sur ses abords du tablier lors de précipitations de pluie, menaçant ainsi la sécurité des usagers de la route qui l'empruntent;

ATTENDU QUE cette structure a une surface non égale qui se démarque encore davantage depuis que la municipalité a procédé à la réfection de la chaussée sur ladite montée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

18-10-136-1

DE RÉITÉRER la demande faite à Transports Québec par la résolution numéro 15-03-36 afin qu'il y ait surfaçage en béton bitumineux du tablier de ce pont et pour laquelle le ministère a refusé d'y donner suite en 2015;

DE DEMANDER à Transports Québec, en cas de refus de leur part d'effectuer les travaux précédemment demandés, l'autorisation afin que la municipalité effectue elle-même et à ses frais ces travaux qui permettraient ainsi aux usagers de la route de pouvoir circuler en toute sécurité sur ce pont.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lavergne

18-10-137

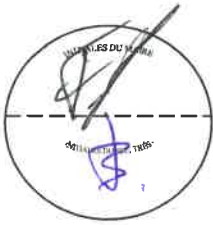
D'ACCORDER un don de 130 \$ à la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield en soutien à leur activité du souper Prêt d'honneur 2018.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résument et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 22,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

18-10-138

QUE la séance soit ajournée au mardi 16 octobre 2018 à 19 h

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
maire

Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général